

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mérignac lance un inventaire des arbres remarquables

La Ville de Mérignac lance un inventaire des arbres remarquables sur le domaine privé et domaine public intra-rocade. Les habitants sont invités à participer à cette démarche et peuvent mentionner via un formulaire en ligne les arbres qui leur paraissent singuliers ou admirables. Objectif : protéger ces arbres en les intégrant à la nouvelle version du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole a présenté ce matin lors d'un point presse cette démarche participative ayant pour but de préserver le cadre de vie mérignacais.

La gestion du patrimoine arboricole sur le domaine public : une priorité

Les arbres en milieu urbain sont essentiels, ils permettent de créer des îlots de fraîcheur, d'assurer une biodiversité, de capturer le CO2. De plus, leur effet positif sur la santé est reconnu.

Parce qu'ils sont malades ou placés sur des secteurs nécessitant des travaux d'aménagement urbain, il est parfois inévitable de couper certains arbres sur le domaine public. Dans ce cas, chaque arbre coupé ne l'est que par stricte nécessité. Une étude préalable est toujours menée par les services de la Ville et de Bordeaux Métropole. De plus, ces coupes sont largement compensées par de nouvelles plantations (ex : sur le chantier du tramway, 267 arbres abattus pour 2668 arbres replantés le long du tracé, soit 10 arbres replantés pour 1 arbre abattu).

Il est impossible de contrôler ce type de coupe sur le domaine privé. Un particulier peut couper un arbre remarquable chez lui sans autorisation préalable dès lors que cet arbre n'est pas protégé au PLU (par exemple via un EBC). C'est pour corriger en partie ce vide juridique et maintenir son patrimoine arboré que Mérignac lance une démarche de recensement et de protection des plus beaux arbres de son territoire.

Se doter d'un nouveau levier juridique

La Ville de Mérignac va se doter d'un levier juridique pour préserver certains sujets remarquables et notamment les arbres isolés.

Cet inventaire concerne les arbres situés sur le domaine public et privé intra-rocade (hors parcs publics et hors zones déjà protégées comme les EBC). A l'issue de cette démarche l'objectif est d'intégrer les arbres repérés au nouveau Plan Local d'Urbanisme modifié qui sera opérationnel en 2023 (11^{ème} procédure de modification).

L'objectif est d'atteindre plus de 500 arbres protégés dans la ville. La démarche initiée sera bien entendu évolutive.

Un arbre remarquable, qu'est-ce-que c'est ?

Sur le plan pratique, la Ville s'appuie sur une expertise professionnelle et a missionné une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans sa volonté de protéger les arbres remarquables. En parallèle, les habitants peuvent signaler un arbre qu'ils jugent remarquable. Pour ce faire, ils peuvent renseigner un formulaire en ligne sur merignac.com en donnant l'adresse où est situé l'arbre et en le décrivant.

Un arbre peut s'avérer remarquable en fonction des critères suivants :

- valeur morphologique (diamètre, hauteur, forme)
- valeur botanique (rareté de l'espèce, typicité locale)
- valeur paysagère (impact symbolique ou paysager, emplacement, esthétique)
- valeur écologique (favorable à la biodiversité)
- valeur patrimoniale en lien avec le potentiel de maintien de l'arbre (durabilité et coûts d'entretien et de préservation)

Que se passe-t-il quand un arbre est protégé au titre du PLU ?

Un arbre inscrit au PLU et protégé ne peut pas être coupé sans autorisation préalable. Un expert arboricole évalue alors les motifs de la demande et rend un avis circonstancié.

Quelques chiffres

- A Mérignac, 33% de la surface communale est classée en espace naturel, agricole ou boisé à conserver
- 9 parcs dont 8 écocertifiés et 106 squares publics de proximité
- 500 arbres sont plantés chaque année, plus de 2300 arbres ont été plantés lors du mandat écoulé
- 13 000 arbres seront plantés sur le secteur Marne Soleil
- 42 jardins partagés et pédagogiques,
- 9 M€ dédiés à la ligne verte sur le budget 2021,

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 14 / 06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com